

BARÈME DES HONORAIRES*

MAJ 01.03.21

Vente / Achat de biens bâtis

Prix net vendeur compris entre :		Honoraires TTC
De	0 € à 250 000 €	5,00%
De	250 001 € 500 000 €	4,50%
De	500 001 € 750 000 €	4,00%
De	750 001 € ...	3,50%
<i>Avis de valeur / Estimation : (si mandat confié par la suite, déduction du montant total)</i>		130 €

Si mandat exclusif, la facture concernant vos diagnostics vous sera remboursée le jour de la vente

Ces honoraires comprennent les photos du bien, la publication sur différents supports, la commercialisation, les visites, l'accompagnement, la négociation et la constitution de tout le dossier.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur*.

En cas de vente en inter-agence, le barème utilisé sera celui de l'agence détenant le mandat de vente.

*Lorsque les honoraires d'un mandat de vente sont à la charge de l'acquéreur, les droits de mutation (communément appelés frais de notaire) sont calculés sur le prix net vendeur du bien.

Le fait de porter les honoraires à la charge du vendeur implique donc un surcoût de taxes pour l'acquéreur.

Vente de biens non bâtis (terrain, parcelle, lot ...)

Prix net vendeur :	Honoraires TTC :
< 100 000 €	5 000 €
>100 001 €	3%